



BRESSE
NORD
INTERCOM

**Garderie périscolaire / Transport scolaire
Cantine maternelle Pierre de Bresse / Cantine de Bellevesvre
Accueils de loisirs du mercredi et des vacances**

Année scolaire 2021/2022

Dossier à retourner au Service Enfance Jeunesse, 5 bis rue du château à Pierre de Bresse

Madame, Monsieur,

Afin de bénéficier de ces différents services pour votre enfant, vous devez remplir dans un premier temps la fiche d'inscription ci-jointe, pour recevoir ensuite par mail, vos identifiants au portail famille.

Attention ! N'oubliez pas de mentionner une adresse mail dans votre fiche d'inscription pour accéder au portail famille.

Dans un second temps, vous pourrez envoyer les documents complémentaires via le portail famille.

Pièces à fournir pour tous les services sauf pour le transport scolaire :

- photocopie des vaccins (pour une première inscription ou en cas de changement)
- copie du livret de famille pour une première inscription.
- attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire
- fiche sanitaire pour les accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

En cas de dossier incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

La communauté de commune Bresse Nord Intercom' a mis en place un portail famille via internet. Ce portail vous permettra :

- de réserver ou d'annuler vos temps de repas, de garderie du matin et soir et d'accueil de loisirs
- de faire les modifications de vos données personnelles (adresse, téléphone, autorisations de sortie...)
- d'envoyer vos documents (vaccins, assurance et livret de famille...)
- d'envoyer un message au service
- d'accéder à vos factures et de les payer en ligne (au trésor public).

Pour rappel, vous pouvez modifier vos plannings des différents services
Selon les délais ci-dessous (sauf pour les accueils de loisirs pendant les vacances)

Pour le :	J'inscris ou j'annule le :
Lundi	Jeudi précédent avant 19h00
Mardi	Vendredi précédent avant 19h00
Mercredi (accueil de loisirs)	Vendredi précédent avant 19h00
Jeudi	Lundi précédent avant 19h00
Vendredi	Mardi précédent avant 19h00

Une pénalité de 2 euros en plus du coût du service pour les enfants sera appliquée :

- pour les enfants non-inscrits à un service
- pour un départ après 18h30 de la garderie et des mercredis
- pour un départ après 17h30 pour les accueils de loisirs
- pour une inscription de dernière minute

Une absence non prévenue dans les temps sur le portail famille sera facturée.

Modification à faire via le portail famille ou au Service Enfance Jeunesse au 03.85.72.80.84.

***Garderie périscolaire matin et soir :** La garderie périscolaire est ouverte en période scolaire de 7h30 à l'entrée en classe et de la fin de la classe à 18h30.

Le tarif de la garderie est forfaitaire (prix à la demi-heure de présence soit 1€ / la demi-heure). Toute demi-heure commencée est due (avec un maximum de 2 heures facturées le soir). Les parents devront inscrire leurs enfants sur tous les créneaux nécessaires.

*** cantine maternelle de Pierre de Bresse et Bellevesvre :** 4.50 € le repas (repas préparés et livrés par Bourgogne repas)

***Transport scolaire:** gratuit pour les familles. (Obligation d'inscription à l'année sur un arrêt précis)

***Accueil de loisirs du mercredi pendant la période scolaire :** accueil à la Maje (5 bis rue du château à Pierre de Bresse). Inscription :

- à la journée avec repas de 7h30 à 18h30 (arrivée entre 7h30 et 9h / départ entre 17h et 18h30)
- à la demi-journée avec repas de 7h30 à 14h00 ou 12h00 à 18h30

Les inscriptions pour les mercredis seront ouvertes sur le portail famille à partir du 1^{er} août 2021.

***Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :** les informations seront mises sur le site <https://www.bressenordintercom.fr/> et sur le portail famille 1 mois à l'avance (planning d'activités, lieux...).

Inscription :

- * à la journée avec repas de 8h30 à 17h30 (arrivée entre 8h30 et 9h / départ entre 17h30 et 18h)
- * à la demi-journée avec repas de 8h30 à 14h00 ou de 12h00 à 17h30

Les inscriptions pour les accueils de loisirs pendant les vacances se feront 1 mois avant l'ouverture sur le portail famille.

Tarif des accueils de loisirs selon la grille ci-dessous

Quotient familial au 01/01/2021	0 - 500	501 - 750	751 - 1 000	1 001 - 1 250	1 251 et +
Journée	6,50	8,50	10,50	12,50	14,50
½ journée avec repas	5,50	7,50	9,50	11,50	13,50
Supplément activités spécifiques	8 euros				

Vous trouverez tous les règlements intérieurs sur le site <https://www.bressenordintercom.fr/> ou sur le portail famille.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Céline CORNOT

Service Enfance - Jeunesse

Responsable périscolaire / accueil de loisirs

Tél : 03 85 72 80 84

Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr

<https://www.bressenordintercom.fr/>





**Garderie périscolaire / Transport scolaire
Cantine maternelle Pierre de Bresse / Cantine de Bellevesvre
Accueils de loisirs du mercredi et des vacances**

Année scolaire 2021/2022

Dossier à retourner au Service Enfance Jeunesse, 5 bis rue du château à Pierre de Bresse

Nom de l'enfant : Prénom : né(e) le :

Sexe : Féminin Masculin

Commune de l'école	Nom de l'enseignant	Classe (niveau)

Nom, prénom du père : Profession :

Adresse :

Nom, prénom de la mère : Profession :

Adresse : (si différente de la première)

Situation parentale : marié(e) / vie maritale divorcé(e) / séparé(e) célibataire

Numéro allocataire C.A.F, M.S.A ou autre :

C.A.F. M.S.A autre :

Téléphone domicile:

Téléphone portable et/ou travail (père) : Mail :

Téléphone portable et/ou travail (mère) : Mail :

Facturation au nom : du père de la mère des 2 parents

Médecin traitant de l'enfant :

Recommandation / contre-indication / allergie de l'enfant :

P.A.I. (si oui, fournir une photocopie et la trousse de pharmacie)

Autorise mon enfant à quitter la garderie périscolaire ou l'accueil de loisirs avec : (une personne autre que les parents) n° tel :

Autorise mon enfant à prendre les ramassages scolaires à l'arrêt n° ... du plan A B C D et être accueilli au bus par M. ou Mme
(autorisation seulement pour les enfants de moins de 6 ans).

Je soussigné(e)
- atteste avoir pris connaissance du contenu des différents règlements intérieurs et m'engage à les respecter (mise à disposition sur le site internet www.bressenordintercom.fr et sur le portail famille)
- atteste avoir pris connaissance du projet pédagogique et autorise mon enfant à participer aux différentes activités et à prendre les transports mis en place par Bresse Nord Intercom'
- autorise le personnel de la garderie à prendre toutes dispositions en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...)
- autorise mon enfant à être pris en photo (ou film) par l'équipe d'animation ou la presse (sous la responsabilité du journaliste). Les photos pourront être diffusées lors du bilan annuel ou dans les revues communales.

A....., le

Signature

**FICHE CIRCUIT DESCRIPTIVE DES
SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE**

La Chaux - La Chapelle

NOM DE LA COMMUNE et POINT D'ARRET	HORAIRE DE PASSAGE
LA CHAUX - A4 - La Cocagne	8h18
LA CHAUX - A3 - Rondot	8h23
LA CHAUX - A5 - Ecole	8h27
LA CHAPELLE - A8 - Etang de Rivet	8h32
LA CHAPELLE - A9 - Le Borgeot	8h36
LA CHAPELLE - A10 - arrêt bus Département	8h40
LA CHAPELLE - A11 - Impasse de Chavenne	8h45
Ecole la Chapelle	8h50
Ecole de La Chaux	8h53

NOM DE LA COMMUNE et POINT D'ARRET	HORAIRE DE PASSAGE
LA CHAUX - Ecole	16h35
LA CHAPELLE - Ecole	16h38
LA CHAPELLE - A11 - Impasse de Chavenne	16h43
LA CHAPELLE - A10 - arrêt CD 71	16h48
LA CHAPELLE - A9 - Le Borgeot	16h52
LA CHAPELLE - A8 - Etang de Rivet	16h56
LA CHAUX - A5 - Ecole	17h01
LA CHAUX - A4 - La Cocagne	17h06
LA CHAUX - A3 - Rondot	17h11

Les horaires sont donnés à titre prévisionnel, le marché de transport scolaire étant en cours d'attribution. Les horaires définitifs seront communiqués avant la rentrée scolaire.

**FICHE CIRCUIT DESCRIPTIVE DES
SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE**

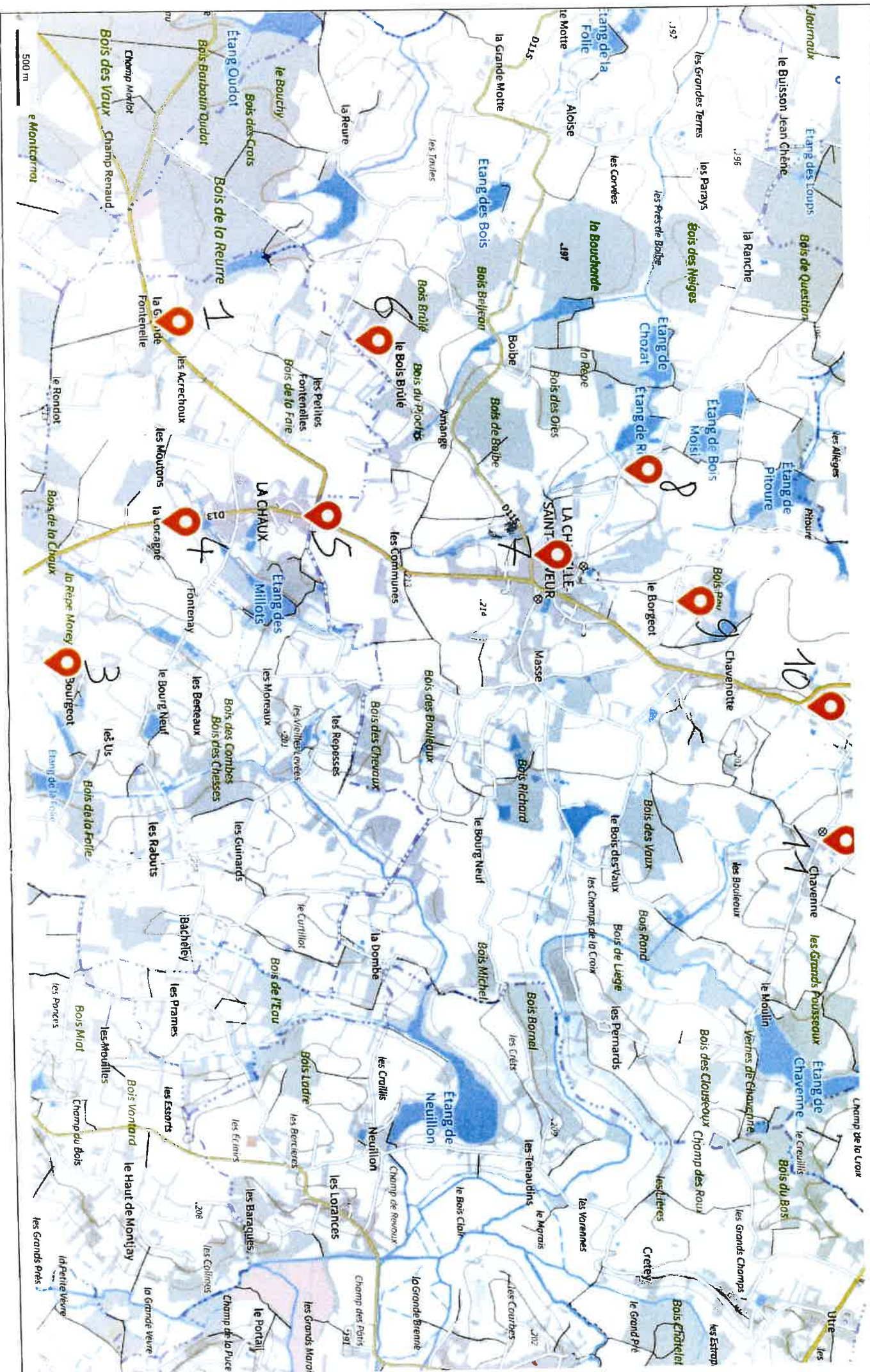
St Bonnet en Bresse - La Chapelle - La Chaux

NOM DE LA COMMUNE et POINT D'ARRET	HORAIRE DE PASSAGE
LA CHAUX - A1 - La Grande Fontenelle	8h10
ST BONNET - B1 - Le Breuil	8h20
ST BONNET - B2/B3/B4 - RD	8h25
ST BONNET - B5 - Gontier	8h27
ST BONNET - B6 - route de Pierre	8h29
ST BONNET - B7 - Mirbel	8h34
ST BONNET - B8 - Grand Taperey	8h35
LA CHAPELLE / LA CHAUX - A6 - Le bois brûlé	8h45
LA CHAPELLE - A7 Champ des buttes	8h47
LA CHAPELLE - Ecole	8h50
LA CHAUX - Ecole	8h53

NOM DE LA COMMUNE et POINT D'ARRET	HORAIRE DE PASSAGE
LA CHAPELLE - Ecole	16h35
LA CHAUX - Ecole	16h38
LA CHAUX - A1 - La Grande Fontenelle	16h40
ST BONNET - B1 - Le Breuil	16h50
ST BONNET - B2/B3/B4 - RD	16h55
ST BONNET - B5 - Gontier	16h57
ST BONNET - B6 - route de Pierre	16h59
ST BONNET - B7 - Mirbel	17h04
ST BONNET - B8 - Grand Taperey	17h05
LA CHAPELLE / LA CHAUX - A6 - Le bois brûlé	17h15
LA CHAPELLE - A7 Champ des buttes	17h17
LA CHAUX - Ecole - accompagnatrice	17h20

Les horaires sont donnés à titre prévisionnel, le marché de transport scolaire étant en cours d'attribution. Les horaires définitifs seront communiqués avant la rentrée scolaire.

PLAN A



PLAN B

